

# MAIRIE D'OBERHERGHEIM

68127

## PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 8 DECEMBRE 2025

Sous la présidence de Corinne SICK, Maire

### **En fonction : 12**

**Présents** : Sabine TRAWALTER, Jeannot LINDNER, Stéphanie KARRER, Philippe LAPP, Adjoint, Bernard MACHER, Agnès LICHTLÉ, Annick BAUER, Brice BUTZERIN, Marc SAUR, Stéphanie MEY, Line HAEGY.

### **Excusés :**

Madame le Maire, Corinne SICK, ouvre la séance à 21h10 et souhaite la bienvenue aux membres du Conseil Municipal et propose d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Admission en non-valeur
- Travaux de mise en souterrain de la fibre place de la mairie
- Fixation du tarif de revente du Cerfa attestation d'accueil
- Validation de la répartition des dépenses liées aux festivités de commémoration de la Libération de nos communes
- Travaux terrains de foot - engazonnement.

Validé à l'unanimité.

### **ORDRE DU JOUR**

1. Approbation procès-verbal du 13 octobre 2025
2. Utilisation par le Maire des délégations de compétence
3. Décision budgétaire modificative
4. Ouverture des crédits d'investissement
5. Service public petite enfance – convention territoriale globale
6. Chasse LOT 1 & 2 : modification de la liste des associés
7. Taille des arbres dans les bandes cynégétiques
8. Admission en non-valeur
9. Travaux de mise en souterrain de la fibre place de la mairie
10. Fixation du tarif de revente du Cerfa attestation d'accueil
11. Validation de la répartition des dépenses liées aux festivités de commémoration de la Libération de nos communes
12. Travaux terrains de foot - engazonnement.
13. Divers

### **Désignation d'un secrétaire de séance :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne :

Madame Sabine TRAWALTER, en qualité de secrétaire de séance,  
Madame Maryline STANGER en qualité de secrétaire auxiliaire.

### **POINT 1 : APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 13 OCTOBRE 2025**

Ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

### **POINT 2 : UTILISATION PAR LE MAIRE DES DELEGATIONS DE COMPETENCE**

Mme le Maire a utilisé la délégation de compétence qui lui a été confiée en séance du 25 mai 2020, conformément à l'article 2122-22 du code général des collectivités territoriales.

### **Déclarations d'intention d'aliéner :**

La commune n'a pas fait valoir son droit de préemption pour les biens cadastrés suivants :

- 2025-08 : vente section 29 parcelle 284 – 466 m<sup>2</sup> - 10 rue des Cigognes
- 2025-09 : vente section 4 parcelle 234 – 827m<sup>2</sup> - 14 rue des Tilleuls

**Travaux**

Différents devis ont été validés :

- Champion – compresseur atelier	780.00 €
- Rexel – guirlande sapin 140 mètres	900.17 €
- Vialis – passage LED – tranche 2025	6 333.60 €
- SATD – test de charge aires de jeux	688.80 €
- La petite Table Traiteur – prix par personne pour 100 pers.	25.00 €
- Est Sapins – Nordmann place de l'Eglise	410.00 €
- De Cordes en Branches – taille des Tilleuls rue Rouffach & Principale	5 040.00 €
- Vialis – abaissement nocturne	5 090.40 €
- Cosoluze – COLORIA installation 840 €+ abonnement	1355.47€
- EOS Connect – vidéosurveillance mairie	7 473.60 €
- Repair – mise en page bulletin communal	1 440.00 €
- Nilfisk – aspirateur à batterie et laveuse de sol à batterie	5 809.31 €
- OCI – migration Windows 11 + ajout mémoire	2 239.68 €

**POINT 3 DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE N° 1**

Mme le Maire expose :

Plusieurs virements de crédits entre articles, voir entre chapitres sont nécessaires pour terminer l'année budgétaire :

**En fonctionnement :**

D. 6218 (chap 012)	personnel extérieur .....	+ 34 000 €
R. 6419 (chap 013)	remb. sur rémunération du personnel .....	+ 34 000 €
D. 6162 (chap 011)	Assurance dommage-construction .....	+ 25 500 €
D. 60621 (chap 011)	Combustibles .....	+ 8 000 €
D. 611 –(chap 011)	Contrats de prestation de service .....	+ 4 000 €
D. 615231 (chap 011)	Voiries .....	+ 5 500 €
D. 023 (chap 023)	Virement de la section d'investissement .....	-43 000 €

**En investissement :**

D. 21318 (chap 21)	Autres bâtiments publics .....	- 43 000 €
R. 021 (chap 021)	Virement de la section de fonctionnement .....	-43 000 €

**Ecritures d'ordre :**

Passage de frais d'études à travaux en cours des montants facturés par l'ADAUHR pour la réhabilitation de la mairie.

Recette 2031 (chap 041)	Frais d'études .....	22 000 €
Dépense 2313 (chap 041)	Constructions .....	22 000 €

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuve la décision budgétaire modificative.

**POINT 4 OUVERTURE ANTICIPEE DES CREDITS D'INVESTISSEMENT**

Mme le Maire expose :

L'article L1612-1 du CGCT précise : « ..., jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent ... ». Il est à noter que les restes à réaliser ne peuvent être pris en compte dans le calcul du quart des crédits.

Les investissements prioritaires nécessaires au bon fonctionnement des services couvrent principalement les dépenses suivantes : acquisition de Tenues de Service et d'Intervention pour les pompiers, de matériel technique pour l'atelier, remplacement du plancher de la passerelle sur le canal, travaux électriques et divers pour mise aux normes des ERP.

Considérant le vote du budget primitif 2026 au plus tard le 15 avril 2026 et le besoin de réaliser les investissements nécessaires au bon fonctionnement des services dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous :

Chapitres	Budget Primitif 2025	Restes à réaliser 2025 pour 2026	BP 2025 - RAR 2025	Plafond crédits par anticipation
20	12 000.00 €	- €	<b>12 000.00 €</b>	3 000.00 €
204	3 000.00 €	- €	<b>3 000.00 €</b>	750.00 €
21	575 400.00 €	32 300.00 €	<b>543 100.00 €</b>	135 775.00 €
23	3 134 635.17 €	1 290 000.00 €	<b>1 844 635.17 €</b>	461 158.79 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 725 035.17 €</b>	<b>1 322 300.00 €</b>	<b>2 402 735.17 €</b>	<b>600 683.79 €</b>

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Approuve** l'ouverture anticipée des crédits d'investissement pour l'exercice 2026 dans les limites précisées par chapitre selon le tableau ci-dessus ;
- **Autorise** Mme le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans les limites définies ci-dessus (montants et priorité de travaux).

#### **POINT 5 SIGNATURE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (dite CTG) 2026-2030 AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES**

Mme le Maire expose :

Le contrat enfance jeunesse (CEJ) liant la Caisse d'Allocations Familiales à la Communauté de communes du Centre Haut Rhin ayant pris fin le 31 décembre 2021, une convention territoriale globale couvrant la période 2022-2025 a été signée le 8 décembre 2022.

En ce qui concerne le développement du territoire, la CTG permet la mise en œuvre de mesures visant à :

- Préserver le fonctionnement des services aux familles (petite enfance, accueils de loisirs, centre sociaux, espaces de vie sociale, accompagnement à la parentalité, accès aux droits, logement, handicap...);
- Soutenir le développement d'actions prioritaires répondant à de nouveaux besoins ;
- Développer une stratégie partenariale pour accompagner les familles dans l'ensemble de leurs droits légaux et extra-légaux ;
- Faciliter la coordination des actions et interventions sur le territoire.

Elle ouvre également droit au financement de prestations de service et de bonus territoire à destination des gestionnaires d'équipements, ainsi que d'aides à l'investissement et au fonctionnement pour des projets identifiés.

A la suite d'un diagnostic partagé et de tables rondes, un plan d'actions a été élaboré et sept grandes thématiques ont été retenues :

- L'accès aux droits ;
- La parentalité ;
- La petite enfance ;
- L'enfance ;
- La jeunesse ;
- Le lien social ;
- Le pilotage de la CTG.

Ces axes et enjeux de développement sont déclinés en 11 fiches actions et en 26 objectifs opérationnels.

Pour la nouvelle génération de CTG, les mêmes thématiques sont reconduites, avec des possibilités d'évolution chaque année.

La convention territoriale globale est signée également par les maires. En effet, si l'échelle de l'intercommunalité est celle qui est retenue pour la signature, les communes sont intégrées dans la démarche en raison de leurs compétences propres, de leur connaissance du territoire et de leur engagement.

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **se prononce** favorablement sur le principe de la convention territoriale globale du Centre Haut-Rhin couvrant la période 2026-2030 ;
- **autorise** le Maire à signer ladite convention territoriale globale 2026-2030.

## **POINT 6 CHASSE, LOTS 1 & 2 : MODIFICATION DE LA LISTE DES ASSOCIES**

Mme le Maire expose :

Une convention de gré à gré a été signée en date du 30 octobre 2023 attribuant en location le lot de chasse n° 1 & 2 à M. Marc LENZLINGER. Il a souhaité transmettre cette chasse à l'Association de chasse Thurwald Jäger qu'il a constituée, ce qui a fait l'objet de la délibération du 14 décembre 2023 et l'avenant de cession en date du 29 janvier 2024.

Par mail du 16 juin 2025, M. Marc LENZLINGER, Président de l'association, nous informe de modifications dans la composition de l'association.

Vu le Cahier des Charges Types (CCT) des Chasses Communales du Haut-Rhin pour la période 2024-2033 ;

Vu les documents présentés M. Marc LENZLINGER ;

Considérant que la substitution ou l'adjonction de nouveaux associés ou sociétaires en cours de bail est possible après agrément par le conseil municipal après avis de la 4C,

Considérant qu'aucune contestation n'a été émise, dans le délai de 15 jours, pour l'agrément des nouveaux associés, par les membres de la 4C saisis par voie électronique le 20 octobre dernier,

Après adjonction de ces deux nouveaux membres, les membres associés habilités à chasser seraient : MM. Marc LENZLINGER (Niederhergheim), Hubert KISER (Widensolen), Markus THÖNI (Brienz CH), Fabrice FRIEH (Sainte-Croix-en-Plaine), Jean-Paul BURR (Guebenschwihr), Bernard MULLER (Oberhergheim), Eric LALLOUE (Wettolsheim), Peter BITSCHIN (Lachen CH) et Hans MAURER (Herzogenbuchsee CH).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **approuve** la nomination de M. Peter BITSCHIN domicilié CH 8853 Lachen, comme nouvel associé
- **approuve** la nomination de M. Hans MAURER domicilié CH 3360 Herzogenbuchsee, comme nouvel associé
- charge Mme le Maire ou son représentant de leur remettre un document d'agrément à présenter lors de contrôles de police de la chasse.

## **POINT 7 TAILLE DES ARBRES DANS LES BANDES CYNEGETIQUES**

Mme le Maire expose :

Les arbres dans les bandes cynégétiques ont pris de l'ampleur, tant en hauteur qu'en largeur.

Il est nécessaire de programmer leur taille.

Je vous propose de fixer un coût d'objectif pour cette opération.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- **décide** de fixer le coût d'objectif pour la taille des bandes cynégétiques à 8 000 €
- **dit** que cette opération pourra être menée par tranches en fonction des cultures.

## **POINT 8 ADMISSION EN NON-VALEUR**

Mme le Maire expose :

Dans le cadre de la mise en place de la signalétique, la commune avait demandé une participation aux entreprises qui souhaitaient un panneau. ZEN ETUDE a cessé son activité peu de temps après la mise en place de la signalétique et n'a jamais procédé au paiement de sa contribution de 100 €.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

- **approuve** l'admission en non-valeur de 100 €.

**POINT 9 TRAVAUX DE MISE EN SOUTERRAIN DE LA FIBRE PLACE DE LA MAIRIE**

Mme le Maire expose :

Rosace nous a fait parvenir l'offre pour la mise en souterrain du réseau place de la mairie. Le devis s'élève à 13 002.06 € TTC.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

- **Charge** Mme le Maire de signer l'offre
- **Dit** que les crédits seront inscrits au BP 2026.

**POINT 10 FIXATION DU TARIF DE REVENTE DU CERFA ATTESTATION D'ACCUEIL**

Mme le Maire expose :

Les attestations d'accueil sont des formulaires que les mairies doivent mettre à disposition des habitants qui souhaitent accueillir des membres de leur famille qui habitent hors de l'Union européenne et qui souhaitent venir en France pour un séjour privé ou familial de moins de 3 mois.

La commande de ces formulaires Cerfa bénéficie de tarifs dégressifs. Aussi, nous l'avons élargie aux communes voisines, dont une seule a souhaité bénéficier.

Aussi, compte tenu de la facture réceptionnée de 88.80 € TTC pour 40 exemplaires, je vous propose de fixer le tarif unitaire à 2.30 €.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

- **Fixe** le montant unitaire à 2.30 €.

**POINT 11 VALIDATION DE LA REPARTITION DES DEPENSES LIEES AUX FESTIVITES DE COMMEMORATION DE LA LIBERATION DE NOS COMMUNES.**

Dans le cadre des commémorations du **80ème anniversaire de la Libération**, les communes de **Biltzheim, Niederhergheim et Oberhergheim** ont organisé conjointement des cérémonies visant à honorer la mémoire des acteurs de la Libération et à transmettre les valeurs républicaines aux générations actuelles. Ces événements, marqués par leur dimension **historique, citoyenne et intercommunale**, ont nécessité un engagement financier partagé entre les trois collectivités.

Un **montant total de 1 645,98 €** a été engagé pour l'organisation de ces cérémonies, soit une contribution de **548,66 € par commune**. Conformément à l'accord intervenu entre les maires des trois communes, il est proposé de **valider officiellement cette répartition équitable** des dépenses, afin de formaliser cet engagement collectif et d'assurer la transparence des finances publiques locales.

Le conseil municipal,

- **Vu** l'importance **mémorielle et citoyenne** des commémorations du 80ème anniversaire de la Libération, reconnues comme un enjeu national par le gouvernement ;
- **Vu** l'accord intervenu entre les maires de **Biltzheim, Niederhergheim et Oberhergheim** pour organiser conjointement ces cérémonies, dans un esprit de **coopération intercommunale** ;
- **Vu** le montant total des dépenses s'élevant à **1 645,98 €**, soit **548,66 € par commune**, conforme aux principes d'**équité et de transparence financière** ;
- **Considérant** que cette répartition permet de **soutenir un projet d'intérêt public** tout en maîtrisant l'impact budgétaire pour chaque commune ;
- **Considérant** que cette délibération s'inscrit dans le respect des **règles de gestion financière locale (CGCT)** et des **principes de bonne administration** ;

**Le Conseil municipal**, à l'unanimité :

- **approuve le principe du partage équitable** des dépenses engagées pour les cérémonies du 80ème anniversaire de la Libération entre les communes de **Biltzheim, Niederhergheim et Oberhergheim**, pour un montant unique de **548,66 €** à la charge des trois communes.
- **adopte l'état liquidatif** ci-dessous :

Quoi	OBERHERGHEIM	NIEDERHERGHEIM	BILTZHEIM	TOTAL
Repas	720			
Boissons	131,38			
<b>Total Oberhergheim</b>	<b>851.38</b>			
Achat maillots		157.7		
Carburant JEEP ou dédommagement		0		
<b>Total Niederhergheim</b>		<b>157.7</b>		
Location costumes traditionnel			227.70	
Brochure, impression Moser			409.20	
<b>Total Biltzheim</b>			<b>636.90</b>	
<b>DEPENSE TOTALE</b>				<b>1645.98</b>

Dépense équilibrée par commune  $1645.98/3 = 548.66 \text{ €}$

- NIEDERHERGHEIM doit verser  $548.66 - 157.7 = 390.96$  dont  $302.72$  à la commune d'Oberhergheim et  $88.24 \text{ €}$  à la commune de Biltzheim

La commune d'OBERHERGHEIM va recevoir  $302,72 \text{ €}$  de Niederhergheim. Elle supportera donc une dépense réelle de :  $851.38 - 302.72 = 548.66 \text{ €}$

La commune de Biltzheim va recevoir  $88,24 \text{ €}$  de Niederhergheim. Elle supportera donc une dépense réelle de  $636.90 - 88,24 = 548,66 \text{ €}$

## **POINT 12 TRAVAUX TERRAINS DE FOOT - ENGAZONNEMENT**

Mme le Maire expose :

Les travaux d'installation de butts et d'installation de l'arrosage ont nécessité des travaux supplémentaires de nivellement et engazonnement (semence ou plaques selon les zones). Par ailleurs, en cours de chantier, d'anciens arroseurs sont tombés en panne et ont été remplacés. Le surcoût se chiffre à  $5000 \text{ €}$ .

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

- **Décide** de prendre en charge ces dépenses supplémentaires.

## **POINT 13 DIVERS**

Prochaine réunion : lundi 19 janvier 2025

Agenda :

Dimanche 14 décembre à 16h : Concert de l'Harmonie à l'Eglise

Mercredi 24 décembre à 12h au lundi 5 janvier : fermeture de la mairie

Samedi 10 janvier 2026 de 9h à 12h : Distribution des sacs de tri

Samedi 10 janvier 2026 : Crémation des sapins par l'amicale des Sapeurs-Pompiers

Samedi 10 janvier 2026 : Taille d'hiver au verger

Judi 15 janvier 2026 : début du recensement de la population (s'achève le 14/02/2026)

Mme le Maire Corinne SICK, clôt la séance à 21h45